L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 8 AVRIL 1887.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE

A VENDRE—pour cause de départ du propriétaire pour l'Europe, un magasin de cigares des plus élégants et des plus populaires, ayant une nombreuse clientèle et parfaitement situé pour une famille et une fabrique. Loyer faible. S'adresser Bureau de l'Abeille.
8 avril—3f

A VENDRE—Buvette et maison de logement pour cause de retraite des affaires. S'adresser à Wm B. BARNETT, 37 Passage de la Bourse.
6 avril—1 sem

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de 315 "Trucks."

Simon Chapsky vs B. C. Wheeler & Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18 163—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 9 avril 1887, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A l'entrepôt Lafayette au coin des rues Magazine et Lafayette.
315 "Trucks."
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 mars—29—avril 2 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison de valeur, vaisselle, etc.

Mary A. Roberts vs. T. S. Kennedy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18 791—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 12 avril 1887, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite à savoir:

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre les rues Chartres et Royale.
Un fort lot de meubles de maison de valeur, effets mobiliers, etc., incluant un magnifique et riche service en porcelaine de Chine, etc., d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1 avril—1 5 9 12

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mlle Maggie A. Storkton vs. Louis Kenner.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 12 [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt No 152 rue Lafayette entre St Charles et Carondelet, le VENDREDI, 15 avril 1887 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison, d'après l'inventaire enliassé à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN.
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
5 avril—5 10 15

Thos McIntyre vs Mme G. D. Armstrong.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, Nos 9 1[illegible] 9 177 9 178—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chs. G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre à l'encan au local No 266 rue Sixième, entre les rues Prytanée et St Charles le VENDREDI, 15 avril 1887 à midi.
Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré à mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Cette adjudication étant la seconde et la dernière, la propriété sera vendue au plus fort enchérisseur, bon ou mauvais prix.
J. O. LANDRY.
Constable de la 4ème Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
30 mars—30—5 10 15 avril

Henry Weber vs P. O. Peyroux

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. No 12 574—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux, No 370 rue Benvenue entre Johnson et Prieur, MARDI 12 avril 1887, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN.
Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans.
30 mars—30 avril 6 12

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Jacob Diedrich Schmidt

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 20 7[illegible]—Division [illegible]. Attendu que Mme Veuve Jacob D. Schmidt a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu son mari Jacob D. Schmidt, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8 avril—8 13 17

Succession de Caroline K Sproule née [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19 [illegible] Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William C. Harrison exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 mars—30 avril 5 8

Succession de Frederick L. Jenks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20 [illegible]—Division A. Attendu que Mme [illegible] Veuve Lorenzo Jenks, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frederick L. Jenks, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 avril—7 12 16

Succession de Mme Catherine Cain.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20 401. Division D. Attendu que Robert J. Douglas a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Catherine Cain, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er avril—1 6 10

Succession de Henri Billard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 1[illegible]—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Vve Henri Billard administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 avril—5 9 13

Succession de George L. Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20 261—Division [illegible]. Attendu que Gabriel Villere administrateur public a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George L. Smith décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
31 mars—31 [illegible]

Succession de Caroline Frisch, femme de [illegible] Leon Ackermann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 20 262. Division A—Attendu que Gabriel Villere administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Caroline Frisch, femme décédée de Leon Ackermann, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
31 mars—31—5 9 avril

Succession de Julie Bonaventure, épouse de [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 11 791—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles Degruy administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
31 mars—31—avril 5 9

Succession de H. M. et L. M. Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No [illegible] 339—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Ingram R. Hyams, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 avril—3 8 12

Succession de John H. Webb.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20 616—Division A—Attendu que Gabriel Villere, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John H. Webb, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 mars—30—avril 5 8

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

D. Negrotto, Jr., vs. Christ. Nungesser.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,137—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St Denis, Washington, Sixième et St. Patrick, désigné comme ilet No 283. la dite portion de terre étant la plus grande partie du lot original numéro trente et un dans l'ilet le plus près de la rue Washington; la dite portion de terre ou lot numéro trente-et-un mesure vingt-sept pieds, six pouces de face à la rue St. Denis sur une profondeur de cent cinquante pieds acquis par le défendeur de Orloff Lake, par acte passé pardevant Joseph H. Spearing, notaire, le 12 janvier 1886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 mars—9 16 23 30—3 4 5 6 7 8 9 avril.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le deuxième district; No 487 rue Canal, entre Tonti et Rocheblave.

James Lewis vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,428.—En vertu d'un ordre de vente daté 24 mars, 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 26 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Tonti et Rocheblave, désigné par le numéro 5, de l'ilet No 90, conformément au plan de C. A. Hedin. Le dit lot mesure 25 pieds de face à la rue Canal, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.
Acquis de Francis G. Rowan, conformément à un acte passé pardevant James Fahey, notaire, en date du 11 février 1873.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un crédit de un et deux ans après l'achat portant intérêt à raison de huit pour cent par an avec les clauses usuelles, garanti par privilèges de vendeur et hypothèques, etc.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 mars—avril 1 8 15 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Thomas H. Hunt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 11 367—En vertu d'un ordre de vente daté le 22 mars 1887, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MARDI 12 avril 1887 à midi de la propriété ci-après décrite à savoir—

4 billets à ordre, 1 traite, 3 reçus et les valeurs suivantes:
1000 actions du Union Consolidated Mining Co. du Tennessee.
10 actions du University Publishing Co.
1000 actions [illegible] Gold and Silver Mining Co.
110 actions du N. O. Texas & Colorado R. R. Co.
Toute la propriété ci-dessus peut être examinée maintenant à mon bureau.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
31 mars—avril 5 9 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu—Installations, etc., d'un magasin de chaussures, aussi un lot de comptes ouverts.

Charles J. Oberle vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 20 323. En vertu d'un ordre de vente, en date du 30 mars 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 11 avril 1887 à 10 heures A. M. de la propriété ci-après décrite à savoir:
Au local coin Marais et Douane—
1° Tout le contenu, installations, etc., du dit local, comprenant un bon stock bien assorti de bottes, souliers, pantoufles, etc., pour dames messieurs et enfants; aussi, les installations, comptoirs et autres effets mobiliers, etc., qui s'y trouvent d'après un inventaire.
2° Un lot de comptes ouverts d'après une liste enregistrée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
[illegible]
31 mars—31 avril 5 9 10 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur près du marché St Bernard.

[illegible]

Mme Mary Laskey [illegible] vs. Succession de Antoine [illegible]—No 19 457—Division E.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un ordre de vente daté [illegible] 1887, dans l'affaire No 18 587 [illegible] février 1887 et signé le 14 février 1887, dans l'affaire No 19 457 ci-dessus [illegible], à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, [illegible] je procéderai à la vente à l'encan publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 16 avril 1887 à midi de la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certaines portions de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, [illegible] situés dans le Troisième district de cette ville, [illegible] par les rues St Bernard, Bourgogne, Dauphine et Claiborne [illegible]
[illegible]
Lesquelles portions de terre sont composées de tous lots de terre désignés par les numéros 1, 2 et 3 sur un plan fait par J. A. D'Hemecourt voyer en date du 22 juin 1875, déposé pour référence au bureau du shérif civil.
Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste du prix d'adjudication à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt et garanti par privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles.
Actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 mars—15 22 29 av 5 12 16

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Michel Tortorich vs ses Créanciers. No 20,588—Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Michel Tortorich soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant J. Davigneaud, esq. notaire en cette ville, le SAMEDI 16ème jour d'avril 1887 à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne [illegible] aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 25 mars 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
27 mars—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Rudolph Schmatz vs. ses créanciers—No 20 396 Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Rudolph Schmatz soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée pardevant Theodore A. Bakewell notaire en cette ville, à son bureau, 94, rue du Camp, Mardi, le 12me jour d'avril 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que D. B. N. Chalfe Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 8 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier
11 mars—31 en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 20 741—Louis Bauer vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Louis Bauer soit convoquée et tenue pardevant Fred. Zengel, notaire en cette ville, le MARDI, 10me jour de mai 1887, à 11 heures A. M. dans le but de considérer et déterminer sur l'applicatio du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que J. H. Ferguson, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans 7 avril 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN
8av—8 au 10 mai Député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Geier Bros. vs leurs créanciers — No 20,382 — Division — Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire de la raison sociale de Geier Brothers composée de Joseph Geier et Jacob Geier, Jr. de cette ville soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. H. Downing, Esq., notaire en cette ville, SAMEDI, le 9ème jour d'avril 1887, à — heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que James Dowling, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 7 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
8 mars—3f en 30 j

GROS LOT

$150,000

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

CLASSE D.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 12 AVRIL 1887.

2,179 Lots, montant en tout à

$535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..		$150,000
1 .. .. de	50,000..		50,000
1 Lot de...	20,000..		20,000
2 Lots de...	10,000..		20,000
4 Lots de...	5,000..		20,000
20 Lots de...	1,000..		20,000
50 Lots de...	500..		25,000
100 Lots de...	300..		30,000
200 Lots de...	200..		40,000
500 Lots de...	100..		50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000	50..	50,000

2,179 Lots s'élevant à........$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adressez à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et aussi pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne annonçant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, en faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Anna Potthast, veuve de Bernard H. Flaspoller, exécutrice testamentaire et tutrice naturelle, vs Jason Machado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,157—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 26 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro 229 sur le nouveau plan, borné par les rues Magazine, Camp, Berlin et Milan. Le dit lot est désigné par le numéro 4 et mesure trente pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent trente pieds et deux pouces, entre lignes parallèles, au pied américain. Les titres sont enregistrés au bureau de transferts, livre 116, folio 497.
Acte de vente pardevant E. Commagère, notaire, le 25 août 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 mars—24 31—7 14 21 26 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriétés améliorées de valeur situées dans la partie centrale des affaires de la ville sur deux terrains rue des Magasins et un terrain rue Girod, dans l'ilet borné par les dites deux rues, et des rues Camp et Lafayette

Schofield Goodman & Fils vs Succession de B. J. West et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20,177—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:
Trois lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ilet borné par les rues Magasins, Girod, Camp et Lafayette, dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, un des dits lots mesurant vingt-cinq pieds de face à la dite rue Girod sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, et les autres deux lots mesurant chaque vingt-et-un pieds de face à la dite rue des Magasins sur cent soixante et onze pieds de profondeur, mesure américaine, plus ou moins.
Etant la même propriété que feu B. J. West a acquis par un achat de Mme Catherine Norton, veuve de Samuel Nessley, d'après un acte passé pardevant P. C. Cuvellier, notaire, le 3 avril 1872.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 mars—30—avril 6 13 20 27 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un billet à ordre.

Keiffer Bros vs. J. M. Little.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19 264—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville SAMEDI 9 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:
Un certain billet à recevoir pour la somme de cinq cent trente sept dollars ($537) tiré par A. F. Aden, à l'ordre de J. P. Aden Jr. et transféré par endossement par ledit J. P. Aden Jr. à J. M. Little et endossé par ledit J. M. Little daté à la station Haipin Miss. le 2[illegible] de septembre 1886 et fait payable le premier jour de janvier 1887, à la station Halpin Miss.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 mars—29—avril 2 6 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif civil de la propriété de valeur connue comme le KENTUCKY COTTON PRESS,

Ensemble avec [illegible] comprenant le coton [illegible] par les rues Tchoupitoulas, [illegible] St Thomas et Terpsichore [illegible] de terre de valeur connue comme le

ANCHOR COTTON YARD,

Dans [illegible] St. Thomas [illegible]

Dans l'affaire de

H. H. Holt et J. D. Hill, exécuteurs testamentaires de [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,2[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley [illegible] SAMEDI [illegible] avril 1887 à midi de la propriété ci-après décrite à savoir:
1. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu et désigné comme le Kentucky Cotton Press [illegible]
[illegible]
2. Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses [illegible] connu comme le Anchor Cotton Yard [illegible]
[illegible]
Toutes les propriétés ci-dessus décrites ont été acquises par les défendeurs de feu John Andrews conformément à l'acte passé pardevant Andrew Hero fils le 29 mars 1883.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1. L'acquéreur assumera le paiement de deux certains billets à ordre d'une somme de vingt mille dollars ($20,000) chacun, tirés et souscrits par les défendeurs au [illegible] et in solido, à leur propre ordre et par eux endossés, datés à la Nouvelle-Orléans le 29 mars 1883, et payables en or monnaie des Etats-Unis à la Banque Nationale de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans, [illegible] les premiers jours de janvier 1888 et 1889 respectivement après dates, avec intérêt à partir et après leur maturité [illegible] au taux de huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement, et le dit intérêt payable semi-annuellement les premiers jours de juillet et de janvier dans chaque année.
L'acquéreur assumera aussi le paiement de six billets portant intérêt ou coupons [illegible] souscrits par les dits défendeurs conjointement et in solido à leur propre ordre et par eux endossés, datés à la Nouvelle-Orléans le 29 mars 1883, payables en or monnaie des Etats-Unis à la Banque Nationale de la Louisiane de la Nouvelle-Orléans, en cette ville comme suit:
Deux sont marqués respectivement A et B et sont de huit cents piastres ($800) chacun échéant le 1er juillet 1887 sans jours de grâce.
Deux sont marqués respectivement A et B et sont de huit cents dollars ($800) chacun échéant le 1er janvier 1888 sans jours de grâce.
Un de huit cents dollars est O et échéant le 1er juillet 1888 sans jours de grâce et un de huit cents dollars ($800) échéant le 1er janvier 1889 sans jours de grâce.
Tous ces billets et coupons à intérêt sont garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété ci-dessus décrite conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero jne., notaire, le 29 mars 1883.
L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités du dit acte original d'hypothèque et de vente relativement aux honoraires d'avocats, assurances, non aliénation etc.
2. L'acquéreur paiera comptant une somme suffisante pour payer la réclamation des demandeurs, à savoir: la somme de trente-deux mille cinq cents dollars ($32,500) avec intérêt au taux de 8 pour cent du 29 mars 1883 sujet à un crédit de trois mille dollars ($3000) payés le 4 novembre 1885, et à un crédit de trois mille dollars ($3000) payé le 21 décembre 1885, ensemble avec un intérêt de 5 pour cent sur le montant du dit principal et intérêt pour honoraire d'avocat, ensemble avec les frais du procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dus sur la dite propriété.
3. L'acquéreur assumera le paiement d'un billet à ordre pour la somme de seize mille deux cent cinquante dollars ($16,250) souscrit par les défendeurs conjointement et in solido à leur ordre et par eux endossé, daté du 29 mars 1883 et payable le 1er août 1887 et portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de la souscription jusqu'à parfait paiement—garanti par hypothèque et lien du vendeur (cependant les deux billets et les six coupons intérêt décrits en premier lieu dans ces conditions ayant précédence) conformément à un acte passé pardevant André Hero jne., notaire, le 29 mars 1883. L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités du dit acte original d'hypothèque et de vente, etc.
4° Et le reste du prix d'adjudication s'il y en a, comptant sur les lieux.
Et, si après que les deux billets et six coupons intérêt précédemment décrits ont été assumés—la différence du prix d'adjudication n'était pas suffisante pour couvrir les différentes sommes mentionnées dans les 2ème et 3ème stipulations des conditions de la vente, alors après l'assomption des dits deux billets et six coupons-intérêt et du paiement au comptant des frais du procès et de la vente et des honoraires d'avocats aussi que des taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété—le reste du prix d'adjudication doit être réparti proportionnellement au pro rata entre le montant de la réclamation des demandeurs (ainsi que décrite en second lieu dans les dites conditions) et le montant du billet à assumer (ainsi que décrit en troisième lieu dans les dites conditions). L'acquéreur devant payer comptant la somme au pro rata s'ajoutant à la réclamation des demandeurs et garder en sa possession la somme au pro rata échéant au dit billet troisièmement décrit—assumant le paiement dudit billet jusqu'à concurrence du dit pro rata lui revenant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 mars—8 15 22 29—avril 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de bureau, coffre fort, actions, comptes ouverts.

A. J. Ward's Sons vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 19,209—En vertu d'un ordre de vente, daté 30 mars, 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux, ci-après désignés, le MARDI, 12 avril, 1887, à 1 heure p. m., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Sur les lieux, 285 Sud Remparts.
1° Un lot de meubles de bureau, etc., y compris un coffre fort.
2° 2 actions du fonds capital du Mechanic's, Dealers & Lumbermen's Exchange.
2 actions du Central American & South American Commercial Exchange.
4 actions du World's Industrial & Cotton Centennial Exposition.
3° Un lot de comptes ouverts tel que l'accuse une liste enregistrée comprenant une réclamation contre Henry Kulp, actuellement en procès No— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
1 avril—1 5 9 12

VENTES A L'ENCAN.

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

LOUISIANA CONSTRUCTION CO. LIMITED vs. LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—No. 11,449.—A la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE FIERI FACIAS, à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le JEUDI, cinquième jour de mai 1887, à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, à la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:
1° L'ilet A borné par les rues Douane et Bienville et les lignes des chemins de fer Louisville, Nashville et Morgan et le Sugar Landing, le dit ilet mesurant 121 pieds 2 pouces de face sur la rue Bienville et Douane, 340 pieds 6 pouces et 3 lignes sur la ligne du dit Sugar landing.
2. L'ilet B borné par les rues Douane et Bienville et la ligne des chemins de fer Louisville & Nashville et Morgan, le dit ilet mesurant 120 pieds de face à la rue Douane, 80 pieds 6 pouces de face à la rue Bienville, 308 pieds 8 pouces et 3 lignes de face à la rue Front, 153 pieds de face à ——— et 171 pieds 10 pouces et 3 lignes de face sur la ligne du dit chemin de fer.
3 a. L'ilet C, étant un triangle de terre, borné par les rues Bienville, Conti, Front et la ligne des chemins de fer Louisville & Nashville et Morgan, mesurant 64 pieds 1 pouce et 4 lignes rue Bienville, 274 pieds 0 pouce et 3 lignes sur la rue Front, 271 pieds 8 pouces et 1 ligne sur la ligne des dits chemins de fer, et formant une façade près de l'intersection sur les rues Front et Conti.
3 b. L'ilet D, borné par les rues Bienville et Conti, la ligne du chemin de fer Louisville et Nashville et le Sugar Landing, mesurant 92 pieds 6 pouces et 3 lignes sur les dites rues Bienville et Conti, sur 330 pieds 6 pouces et 7 lignes sur la ligne des dits chemins de fer, et 330 pieds 0 pouce et 2 lignes sur le dit Sugar Landing.
4° L'ilet E, borné par les rues Conti, St Louis, Clay et Front, le dit ilet étant pentagonal en forme et mesurant 119 pieds 11 pouces et 7 lignes sur la rue Conti, 74 pieds 2 pouces et 5 lignes sur la rue St Louis, 309 pieds 8 pouces et 7 lignes rue Clay, et quant aux deux côtés sur la rue Front, 131 pieds 0 pouce et 5 lignes sur un des côtés et 191 pieds 2 pouces et 7 lignes sur l'autre côté.
5° Tous les droits, titre et intérêt de la ville de la Nouvelle-Orléans, de toute sorte et de toute nature, aux hangars, constructions, bâtisses et améliorations dans les dits ilets A, B, C, D et E ainsi qu'il est stipulé dans les ordonnances de ville No 1528, N. S., approuvée le 14 août 1869, et dans l'acte notarié passé pardevant W. J. Castell notaire, le 18 août 1869, entre la dite ville et F. B. Fleitas et autres, le dit droit comprenant:
1. L'option de prendre les dits hangars et constructions à une moitié de leur valeur estimée au comptant, à l'expiration de vingt-cinq ans du 1er novembre 1871, le droit et pouvoir de nommer des estimateurs ainsi qu'il est stipulé dans les dites ordonnances et le contrat fait dans le but de déterminer la dite valeur au comptant estimée.
2. L'option d'étendre le droit d'usage des dits hangars et ilets désignés dans les dites ordonnances et les dits contrats durant quinze années subséquentes au dit 1er novembre 1896.
3. Du droit de remettre pleine possession des dits hangars à la ville après l'expiration des dites quinze années de loyer additionnel.
6. Tous les droits, titre et intérêt de toute sorte et de toute nature de la ville de la Nouvelle-Orléans dans et provenant du dit contrat passé pardevant W. J. Castell notaire public et F. B. Fleitas et autres, le 18 août 1869 en vertu de l'ordonnance No. 1528 N. S. lequel dit contrat a été transféré au New Orleans Sugar Shed Company, et les termes du dit bail ont été modifiés par l'ordonnance No. 4192 N. S., incluant le droit de recevoir dans le dit contrat 10 pour cent des recettes brutes annuelles du dit Sugar Shed Company jusqu'au 1er novembre 1896.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Condition—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats Unis, Nouvelle-Orléans 1er jour d'avril 1887.
E. B. PLEASANTS
Marshal des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane
5 12 19 26 avril—5 mai

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur améliorées et non améliorées dans les Troisième et Septième Districts.

Trois cottages doubles couverts en ardoises, rue Pauline, entre Marais et Urquhart.

Deux cottages neufs, élégants et simples, couverts en ardoises, rue Pauline, entre Marais et St Claude, en face du square Macarty.

Le cottage double couvert en ardoises, No 73 rue Bartholomew, entre Bourgogne et Remparts.

Huit bons terrains rue Pauline, entre Marais et Urquhart.

Le cottage simple à un étage, rue Zimpel, entre les rues Léonidas et Jefferson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A—No 18 615.

Succession de Charles Martens.

Vente pour effectuer un partage parmi les héritiers.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 79 rue Bienville—SAMEDI 9 avril 1887 à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement de l'Hon. [illegible] juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 31 janvier 1887 et signé le 4 février 1887 il sera vendu à l'encan les propriétés ci-après appartenant à la dite succession, savoir:
1. Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 1 dans l'ilet borné par les rues Pauline, Marais, Indépendance et Urquhart, formant le coin des rues Pauline et Marais et mesurant 31 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue Pauline sur une profondeur et une façade rue Marais de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes.
Les améliorations consistent en un cottage double à un étage couvert en ardoises avant de chaque côté deux chambres et une cuisine, citerne en commun et lieux d'aisance.
Aussi, au fond du terrain une dépendance faisant face à la rue Marais.
2. Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même district et ilet que le terrain ci-dessus désigné par le No 2, mesurant 31 pieds de face à la rue Pauline, sur une profondeur de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes.
Les améliorations comprennent un cottage double à un étage couvert en ardoises avant de chaque côté 2 chambres et une cuisine.
3. Un morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans les mêmes district et carré d'ilets que les précédents désigné par le No 3, mesurant 31 pieds de façade rue Pauline, sur une profondeur de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes. Les améliorations comprennent un cottage double à un étage couvert en ardoises ayant de chaque côté deux chambres et une cuisine, citerne en commun, lieux d'aisance, aussi une écurie à l'arrière.
4. Huit terrains dans le même district et ilet que le terrain ci-dessus désignés par les Nos 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, les lots Nos 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Pauline sur une profondeur de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes.
Le lot No 11 forme le coin des rues Pauline et Urquhart et mesure 3 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue Pauline sur une profondeur et une façade sur la rue Urquhart de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes. Etant les mêmes onze terrains acquis par le dit Charles Martens par un achat de J. C. Davidson, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, ex notaire en cette ville, le 7 juillet 1870 et par un jugement du 31 janvier 1873, rendu par l'ex Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Caroline Martens, par un libert. No 14 025 du Dossier de la dite Cour, les actions des mineurs, Louisa, Charles, et Johanna et Caroline Martens, dans la succession de leur mère Caroline Martens, a été adjugée au dit Charles Martens.
5° Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot No 7, dans l'ilet borné par les rues Pauline, Marais, Indépendance et St Claude, sur un plan dressé par O. J. Morel le 31me jour de mars 1876, déposé au bureau de l. Guyol, notaire en cette ville, comme plan M.
Le dit lot, d'après le dit plan, mesure 31 pieds de face à la rue Pauline sur 123 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple, couvert en ardoises, ayant 2 chambres, cuisine, citerne et lieux d'aisance.
6° Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné comme lot No. 8 dans l'ilet borné par les rues Pauline, Marais, Indépendance et St Claude, au plan mentionné ci-dessus, formant le coin des rues Pauline et Marais, le dit lot mesure 31 pieds de face à la rue Pauline sur une profondeur et une façade rue Marais de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent un cottage simple couvert en ardoises, ayant deux chambres, cuisine, citerne et lieux d'aisance, etc.
7° Une portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bartholomew, Bourgogne, Mazant et Remparts, mesurant 50 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue Bartholomew sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent un cottage double couvert en ardoise renfermant de chaque côté deux chambres et une cuisine, avec cuve, lieux d'aisance, dépendance dans la cour couverte en ardoises.
Ce morceau de terre est le même qui a été acquis par le défunt de Henry Webster, par acte passé pardevant A. J. Lewis, notaire de cette ville, le 3 mars 1880, enregistré au bureau des aliénations de cette ville dans le livre 113, page 65.
8° Un certain lot avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville (Carrollton), dans l'ilet borné par les rues Zimpel, Léonidas, Third et Jefferson, désigné par le numéro onze, sur un plan dressé par W. H. Williams, arpenteur, en date du 23 décembre 1873, déposé en l'étude de C. C. Porter, ancien notaire, mesurant 30 pieds de face à la rue Zimpel, sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage à un étage, renfermant trois chambres et une cuisine, une chambre dans les mansardes, avec galerie sur la façade, cuve, lieux d'aisance, poêl ers et figuiers.
Conditions—La moitié ou plus, au choix de l'acquéreur, au comptant; le reste à un an de crédit, représenté par les billets des acquéreurs à leur propre ordre, portant 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à leur paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat et toutes es autres garanties ordinaires.
Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1887 en sus du prix d'adjudication et devront faire sur les lieux un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication.
Actes de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs,
5 mars—5,12,19,26—avril 2,9.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Herman Miller.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Dossier No 19,986.

A l'enchère publique.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur.—Bureau, No 9 rue Carondelet—MERCREDI, 20 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu d'un décret de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans, Division B daté du 4 avril 1887, Dossier No 19,986, pour le compte de la susdite succession, il sera vendu tous les droits, titres et intérêt de la dite succession de Herman Miller à une certaine action de la "Louisiana Branch Pilots Association."
Conditions—Comptant.
7 avril—7 3 16 20

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Succession de Kunegunda Brunner, épouse de Henry Lohring—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 20,050.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—LUNDI, 18 avril 1887 à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan, au No 46 de la rue Royale, en vertu d'un décret de l'Honorable Cour Civile de District, pour le compte de ladite succession: Un assortiment de meubles de ménage, etc.
Conditions—Comptant.
6 avril—6 9 15 au 18.

Résidence en briques à trois étages pour famille,

Coin des rues Hôpital et Chartres, en face de l'église Ste-Marie.

V. Viosca et al. vs. Corinne Viosca et al.

Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 20,163.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 23 avril 1887, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 23 février 1887 et signé le 1er mars 1887 par l'honorable Albert Voorhies juge de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après à savoir:
Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Royale, Hôpital et Ursulines, désigné par la lettre E sur un plan dressé par A. de Armas sous voyer de la ville le 10 octobre 1860, et annexé à un acte pardevant M. T. Ducros notaire le 25 juin 1881. Le dit lot forme le coin des rues Chartres et Hôpital, et mesure 24 pieds de face à la rue Chartres, sur 82 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Hôpital entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une résidence en briques à trois étages pour famille, contenant, au rez-de-chaussée, un corridor d'entrée du côté de la rue de Chartres et de la rue Hôpital de grands salons avec arches et une salle à manger spacieuse; au second étage trois chambres à coucher, un cabinet spacieux et deux lieux d'aisance, la même distribution au troisième.
Aussi une cuisine en briques à deux étages, toit en ardoise qui y est attachée, ayant en tout six chambres, chambre à charbon, lieux d'aisance, etc., et un beau balcon en fer tout autour de la bâtisse principale.
Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance à 1 ou à 1 et 2 ans de crédit à l'option de l'acquéreur, divisée en paiements égaux, en billets tenant satisfaire la part des vendeurs, portant 8 0/0 par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, les dits billets seront garantis par privilège et hypothèque du vendeur. L'acquéreur devra assurer les améliorations jusqu'à concurrence de la portion à crédit et transférer la police d'assurance aux détenteurs des billets.
L'acte de vente renfermera la clause de non aliénation et de vente sans garantie, et 5 0/0 de frais d'avocat en cas de procès et de vente pour forcer le paiement des dits billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente. L'acquéreur assumera le paiement au-dessus du prix d'adjudication des taxes d'Etat et de ville de 1887 et déposera avec l'encanteur 10 0/0 du prix de vente au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Charles T. Soniat notaire aux frais de l'acquéreur.
19 mars—19 26 avril 2 9 16 23

Propriété

RUE DAUPHINE,

Vis-à-vis l'Eglise St-Vincent de Paul.

Succession de Kunegunda Brunner, épouse de Henry Lohring.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,050

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 9 avril 1887, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. [illegible] juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 février 1887, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite à savoir:
Un morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Mandeville, Craps et Royale, et mesurant [illegible] pieds de face à la rue Dauphine [illegible]
Les améliorations comprennent une maison en bois, à deux corps de logis, [illegible] avec toutes les dépendances [illegible] attenantes à la maison ayant [illegible] chambres, cuisine etc.
Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le reste à un an de 1 et 2 ans avec billets de l'acquéreur, portant 8 p. c. d'intérêt par an, à partir du jour de la vente avec privilège spécial d'hypothèque et privilège du vendeur et de la clause de non aliénation. 5 p. c. pour frais d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement [illegible] le reste [illegible] une portion [illegible] d'assurance, le transport de la police d'assurance; les acquéreurs paieront les taxes de l'Etat et de la ville de 1887 en sus du prix de son adjudication et feront un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication, sur le montant de la vente.
Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 mars—5 12 19 26 avril 2 9

PAR B. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE

Offre rare en vente de propriétés immobilières de choix.

[illegible]
Sites de choix pour commerce ou fabrique près du fleuve, au coin des rues Lafayette et Delta [illegible] chemin de fer Morgan.
Splendide propriété, connue [illegible] dans le carré d'ilet borné par les rues Delta, Poydras, Gravier et Front.
Maison de résidence à deux étages en briques, No [illegible] rue Girod entre les rues Carondelet et Baronne.
La maison en propriété au coin sud-ouest des rues [illegible] et Girod, [illegible] pieds de façade [illegible]
Vente pour opérer un partage entre héritiers.
A l'enchère publique et à des conditions faciles.
La succession de Sarah Hess et autres vs Isaac Schwabacher et autres.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C—No 20,201

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 14 rue Bourbon—SAMEDI 16 avril 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement en partage rendu le 7 mars 1887, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et d'un décret de la dite cour en date du 12 mars 1887, amendant le dit jugement et en vertu d'un autre arrêt de la dite cour daté du 12 mars 1887, homologuant les délibérations d'une assemblée de famille tenue devant W. O. Hart, notaire le 11 mars 1887, pour les mineurs défendeurs dans le procès.
Je vendrai la propriété ci-après décrite, savoir:
1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et tous les droits, passages et avantages y appartenant, située dans le premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Julia, Girod, Carondelet et Baronne, la dite portion de terre formant l'angle des rues Carondelet et Girod, et mesurant au pied américain 12 pieds 10 pouces et 5 lignes de façade rue Carondelet sur 94 pieds, 7 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles et de façade rue Girod.
2° Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Canal, Camp, Commune et St. Charles, désigné comme le terrain numéro 5 [illegible] sur un plan du dit carré déposé en l'étude de M. De Armas, notaire en cette ville, par acte daté du 3 mai 1820, lequel terrain mesure, au pied français, 91 pieds de façade rue du Camp, 64 pieds 6 pouces du côté de la rue Commune, 34 pieds de façade rue du Canal et 186 pieds du côté de la rue St. Charles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tout ce qui y appartient et tous les droits, usages, servitudes, privilèges et avantages qui en font partie, ce terrain situé dans le Premier District de cette ville carré borné par les rues Girod, Baronne, Lafayette (anciennement Hevia) et Carondelet, et mesurant, au pied américain, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Girod sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
4° Quatre terrains situés dans le premier district de cette ville connu sous le nom de Batture Property dans le carré No 3 "A" borné par les rues Poydras, Lafayette, Front et Delta, désignés par les Nos. 12, 13, 14 et 15, lesdits terrains mesurant chacun 24 pieds 8 pouces et 3 lignes de façade rues Delta et Front sur une profondeur de 125 pieds 4 lignes entre lignes parallèles, ensemble avec tous les droits, passages et avantages qui y appartiennent.
5° Un terrain situé dans le premier district de cette ville, connu sous le nom de Batture Property, dans le carré No 2 "A" borné par les rues Gravier, Poydras, Front et Delta désigné par le No 9 et mesurant 24 pieds 6 pouces 2 lignes de façade rue Delta sur 27 pieds 5 pouces 7 lignes de façade rue Front, et une profondeur de 128 pieds 4 pouces et 5 lignes du côté du terrain No 8 [illegible] 127 pieds 2 pouces 5 lignes sur la limite du côté du terrain No 10.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le reste à un et deux ans, ou un an, aussi à l'option de l'acquéreur. La partie à crédit, s'il y en a, payable en billets de l'acquéreur, portant 6 0/0 par an d'intérêt de la date de la vente jusqu'à maturité, et 8 0/0 par an d'intérêt après jusqu'à parfait paiement. Garantie par lien du vendeur et privilège sur la propriété. Les actes porteront toutes les clauses usuelles de sûreté, 5 0/0 honoraires d'avocat dans l'éventualité d'un procès pour le recouvrement des billets. La bâtisse devra être assurée et les polices d'assurance transférées. Les actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs assumeront et paieront, en sus du prix d'adjudication, les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent du prix d'adjudication sera requis sur les lieux pour assurer la vente.
12 mars—13 20 27 avril 3 10 16

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—P. et P. Pizzini vs. leurs créanciers—No 20,394 Division— Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires Paul et Pierre Pizzini, soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, LUNDI, le 11me jour d'avril 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que Joseph P. Hornor, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 7 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
Jas. D. Rankin, Député Greffier.
8 mars—3f en 30 jrs

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Troisième District.

Succession d'Henry Louis Bordes, décédé.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 23 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 10 mars 1887, Dossier No 20,239 pour le compte de la succession d'Henry Louis Bordes, décédé, à l'encan, il sera vendu:

Troisième District.

La partie onze quarante-huitième (11|48) indivise des propriétés ci-après décrites, sujettes à l'usufruit légal de Mme veuve Louis Bordes, à savoir:
1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville et désigné comme le lot No 1 dans l'ilet borné par les rues Marigny, Urquhart, Villere et Champs-Elysées, et mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue Marigny, sur une profondeur de 110 pieds 10 pouces 6 lignes et de face à la rue Urquhart.
Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis connue comme le No 190 rue Marigny.
2° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 54 borné par les rues Claiborne, Prosper, Marigny et Mandeville désignés par les Nos 2 et 3 qui se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 2 lignes, le tout entre lignes parallèles et au pied américain.
Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis connue comme le No 644 rue Claiborne.
Conditions—Comptant en passant les titres, 10 pour cent comptant sur les lieux et assumer les taxes de 1887 en sus de l'adjudication.
Les actes de vente pardevant Felix J. Dreyfous notaire, aux frais des acquéreurs.
13 mars—13 20 27—avril 3 10 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Lawrence Finn.

Mulets, wagons, jument, charrette, vieux chiffons, vieux fer, vieux cuivre, etc.
Par ordre de Cour pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—LUNDI, 11 avril 1887 à 11 heures a. m. au local coin des rues Bienville et Rendon dans le Deuxième District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division "C", en date du 29 mars 1887 Dossier No 20,516 pour le compte de la succession de Lawrence Finn décédé, à l'encan il sera vendu—
Deux mulets, une jument, wagons, charrette vieux fer, vieux cuivre, chiffons et autres effets mobiliers conformément à un inventaire.
Conditions—Comptant.
30 mars—30—3 8 avril à la vente.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence, Ecuries, Meubles, Charrettes, Chevaux, Barouche, Harnais et Effets mobiliers.

Deux lots de terre.

Coin des rues Jersey et Soniat.

Succession de John Muller et Annie Maria Werlang, sa femme, tous deux décédés.

Conditions faciles. A l'Encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—VENDREDI 15 avril 1887, à midi, au local coin des rues Jersey et Soniat, Sixième District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Wm. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 8 mars 1887, Dossier de la Cour. No. 20,024 pour le compte de la succession de John Muller et Annie Maria Werlang sa femme, tous deux décédés, il sera vendu à l'encan.

Un lot de meubles de maison et effets [illegible]
[illegible]
Conditions—Comptant sur les lieux.

Et le Samedi, 16 avril 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, [illegible]

La résidence en bois à deux étages, avec [illegible] et les deux lots de terre [illegible] No 7, 31 [illegible] 110 pieds [illegible] borné par les rues Laurel et Dufossat.
Conditions—Pour propriété foncière: un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles. 10 pour cent devant être payé comptant sur les lieux, en sus les taxes de 1887 assumées par l'acquéreur.
Acte de vente pardevant J. Henry Forcelle Esq. notaire aux frais de l'acquéreur.
13mars—13 20 27—3 10 13 14 15 16 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Coin de rue de choix convenable pour un commerçant.

Le cottage en briques, couvert en ardoises, No 338 rue Bienville, [illegible] maison de résidence et magasin.

Karl Kohn syndic vs. Mlle Pauline Jung.

Dossier de Cour No 19 337

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI 23 avril 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, en date du 7 mars 1887 et signé le 14 mars 1887, Dossier No 19,337 dans l'affaire de Karl Kohn, syndic vs. Mlle Pauline Jung, à l'encan publique, il sera vendu.
Un morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Bienville, Douane, Rampart et Basin, [illegible] formant le coin des rues Bienville et [illegible], et mesurant 17 pieds 8 pouces de façade rue Bienville sur une profondeur [illegible] et de façade rue [illegible] entre lignes parallèles et l'angle, [illegible] de Williams et Patton, architectes et voyers et suivant plan que l'on peut voir sur les lieux de la vente.
Les améliorations comprennent un cottage en briques couvert en ardoises portant le No 338 rue Bienville. Il y a un grand magasin et quatre autres pièces, citerne etc. Le revenu est de $30 par mois.
Conditions—Comptant en passant les titres. Un dépôt de 10 0/0 en argent sera exigé sur les lieux de l'adjudication. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1887 en outre de son enchère.
L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
23 mars—23 27—avril 3 10 17 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le sixième district.

Jolies résidences et beau terrain, No 378 rue Colisée, près Delachaise,

Un site magnifique, propre à y bâtir, 50 x 130 pieds.

Coin des rues Coliseum et Delachaise,

Dans l'affaire de J. H. Campman vs ses créanciers. A l'encan avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 23 avril 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre le Natchez Alley et la rue Gravier dans le premier district de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, en date du 22 mars 1887, Dossier No 16 884, l'affaire de J. H. Campman vs ses créanciers, il sera vendu à l'encan:

Sixième District. Désirable résidence et terrain.

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 15 borné par les rues Coliseum (anciennement Plaquemine) Chestnut et Delachaise et l'Avenue de la Louisiane désigné par la lettre A, et mesure 46 pieds de face à la rue Coliseum, sur une profondeur de 129 pieds 10 pouces.
Les améliorations comprennent une résidence en bois, bien et fortement construite, à deux étages, et couverte en ardoises, avec une bâtisse à deux étages dans le fond, couverte en ardoises, et contenant au corridor au haut et en bas et huit ou dix chambres avec gaz dans le tout; jolis ornements, cour pavée, citerne, jardin, etc.; connue par le No 378 rue Colisée.

Un site magnifique.

2° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le même district et ilet que la propriété touchant ci-dessus décrite désignée par la lettre B et mesurant 50 pieds de face à la rue Coliseum, sur une profondeur et de face à la rue Delachaise de 129 pieds 10 pouces et formant le coin des deux dernières rues.
Le tout entre lignes parallèles et au pied américain, conformément à un plan fait par Williams & Patton, architectes et voyers, et qui peut être vu à l'emplacement de la vente. La propriété peut être visitée avec une carte des encanteurs, possession immédiate.
Conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente, et toutes les clauses usuelles de garantie. 10 pour cent comptant sur les lieux. L'acquéreur assumera toutes les taxes dues en 1887, en sus de son enchère.
Actes de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.
23mars—23 27 av 3 10 17 23

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE par ceci que le 15ème jour de février 1887, un jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci après conçue dans les termes suivants:

Mme Mary E. R. McLeod vs Jacques Levy.—No 18,971, Division C.

Cette affaire a été appelée aujourd'hui; Bernard Fitche, Esq., pour la plaignante, le défendeur absent étant absent et non représenté. Et, après avoir entendu les plaidoiries, l'évidence et l'avocat, et pour les raisons oralement assignées, la cour considérant la loi et l'évidence pour la plaignante.
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement en faveur de la dite plaignante Mary E. R. McLeod et contre le dit défendeur Jacques M. Levy, son mari, décrétant une séparation des propriétés existant entre eux et une dissolution de la communauté d'acquets et de gains existant maintenant entre eux.
Il est de plus ordonné que la dite plaignante ait et assume l'administration de sa propriété paraphernale et que le défendeur paye tous les frais du procès.
Jugement rendu le 15 février 1887.
Jugement signé le 21 février 1887.
(Signé). F. A. MONROE, Juge.
En foi de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, le vingt unième jour de février l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
M. A. McDONNELL, Député-Greffier.
1er mars—3f en 30j

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS P. GUINAULT

Résidence et forge sur la rue Bourgogne No. 112.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 9 avril 1887, il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins—
Un lot de terre mesurant 44 pieds 9 pouces 1 ligne de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre les rues Toulouse et St Pierre.
Ensemble une grande bâtisse en briques face à la rue, disposée pour une forge. Aussi dans la cour une bâtisse en briques à étage contenant au rez-de-chaussée une grande remise pour voitures, etc., au premier étage quatre chambres avec galerie sur la façade, lieux d'aisance haut et bas, hangar, citerne, puits, etc.
Voir le plan à la Bourse.
La propriété rapporte $20 de loyer.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an, avec toutes les clauses d'usage.
Acte de vente pardevant Jno R. Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes dues pour l'année 1887.
3 avril—

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Terrain rue Rousseau.

Succession de Daniel O'Reagan.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, Encanteur—SAMEDI, 16 avril 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor en date du 24 mars 1887, il sera vendu à l'encan un terrain mesurant 31 pieds de façade rue Rousseau sur 110 de profondeur dans le carré d'ilet borné par les rues Jackson Joséphine et Fulton.
Conditions—Une somme comptant qui suffise à payer les frais d'encan, le reste à un crédit de douze mois. L'acquéreur donnera un bon avec 8 0/0 d'intérêt personnelle approuvée ainsi que hypothèque et privilège de vendeur portant 5 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses usuelles de sécurité assurance, etc. Les taxes dues et exigibles en 1887 seront payées par l'acquéreur.
L'acte de vente pardevant G. C. Preot, notaire aux frais de l'acquéreur.
25 mars—27—9 16 avril

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN JOLI COTTAGE.

Coin Constance et de l'Avenue Peters, En face de l'Asile Poydras.

Succession de Mme Louisa Boesen, femme décédée de Wm. Cannon

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 9 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre Gravier et Natchez, Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C" daté le 3 mars 1887, Dossier No 16 634 dans l'affaire de la succession de Mme Louisa Boesen, femme par un premier mariage de Wm Vanderbrook, décédée, et par un second mariage de William Cannon il sera vendu à l'encan.

Le joli cottage en bois, formant le coin sud [illegible] de l'Avenue Peters et de la rue Constance, [illegible] No 187 [illegible] borné par les rues Laurel [illegible] tout le front de cette ville ayant 6 chambres, un hangar, lieux d'aisance, etc., et 2 citernes en bon état, et valant environ $15 ou $20 par mois.
Le terrain mesure 30 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur et une façade sur l'Avenue Peters de 120 pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine, conformément à un plan à l'endroit de la vente.
La propriété se trouve entre une double ligne de chars et est certainement une charmante petite maison.
Conditions.—Une moitié comptant, et la balance [illegible] avec 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles. 10 0/0 payé comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887, en plus de l'adjudication. Acte de vente pardevant Paul Rensh, esq. notaire, aux frais de l'acquéreur
6 mars—6 13 20 27 avril 2 9

PAR VINCENT & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de Chas. S. Pitcher & Co vs Leurs créanciers.

No [illegible] Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

A l'encan,

PAR VINCENT & CO., encanteurs—SAMEDI 9 avril 1887, à 11 heures A. M. au local No 6[illegible] rue Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe juge de la Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, Dossier No 19 20[illegible] dans l'affaire Chas. S. Pitcher & Co. vs Leurs créanciers.
Tout le contenu du stock de Marchandises consistant en marchandises de fantaisie, marchandises sèches, marchandises blanches, parfumerie, etc., etc.

—Aussi—

Coffre-fort, installations, meubles et le droit d'occuper le rez-de-chaussée jusqu'au 30 septembre 1887.
31 mars—31—avril 4 9

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Eureka Rice Mill.

Nos 128 et 130 rue des Magasins

Pour être vendu à l'encan aux plus fort enchérisseurs.

J. S. Moore & Co vs Leurs Créanciers.

No [illegible] Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—MARDI, 12 avril 1887, à 11 heures, [illegible] Nos 128 et 130 rue des Magasins entre Lafayette et Girod, en vertu d'un ordre de l'Hon. [illegible] juge de la Cour de district pour la paroisse d'Orléans, daté le 28 mars 1887 il sera vendu à l'encan au plus fort enchérisseur.
Le contenu du Eureka Rice Mill, comprenant un lot de machines [illegible] chaudières, arbres de couche, poulies, courroies, élévateurs, cuves et [illegible] balances, potences, etc., le tout d'après un inventaire enregistré, et en lot à la convenance des acquéreurs.
Conditions—Comptant avant livraison.
31 mars—31—avril 9 à la date

Deux charmantes résidences rue North Rampart, entre les rues Dumaine et St Philippe.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI 9 avril 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, il sera vendu à l'encan:
Les résidences à deux étages, Nos 217 et 219 rue North Rampart sur le côté nord-ouest entre les rues Dumaine et St Philippe. Les lots mesurent ensemble 67 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue North Rampart sur 127 pieds 10 pouces et 11 lignes de profondeur. Les résidences sont séparées, modernes comme modèle et construction, ayant de grandes galeries couvertes, salons spacieux et salle à manger, des chambres à coucher bien aérées et claires, bonne pour une grande famille.
Trois lignes de chemin de fer en rendent l'accès facile aux affaires.
Le voisinage est aussi agréable et désirable que dans n'importe quelle partie de cette avenue de la ville. Elles sont louées à bail jusqu'au 1er octobre 1887 à raison de $60 par mois pour chaque résidence.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit de un et deux ans en billets portant intérêt de 7 pour cent par an, avec lien de vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumera toutes les taxes dues pendant l'année 1887, et déposera 10 pour cent au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Omer Villeré, Esq. notaire.
20 mars—20 27—avril 2 3 9

Magasins et Résidences dans les Deuxième et Troisième Districts.

A l'encan, pour clore les comptes.

A un long crédit et à un faible intérêt.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 9 avril 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, il sera vendu à l'encan:
1. Le magasin double Nos 74 et 76 rue de Chartres sur le côté est entre Bienville et Conti, loué à bail à M. Schwab marchand de meubles, à raison de $50 par mois.
2. Le magasin et résidence No 19 rue St Louis côté nord entre Chartres et Decatur, occupé par A. Baudean.
3. Les résidences Nos 121 et 125 Passage de la Bourse côté ouest entre Conti et St Louis, ayant à peu près 82 pieds 6 pouces de face et sont occupées par Mme Fisher et autres à raison de $300 par an.
4. La résidence à deux étages et demi, No 97 rue St Pierre, côté nord, entre Bourbon et Dauphine occupée par M. Maurice à raison de $20 par mois.
5. La résidence à deux étages No 303 rue de Chartres, côté ouest entre Quartier et Hôpital, occupée et louée à raison de $210 par an.
6. La résidence No 527 rue de Chartres entre Port et St Ferdinand, occupée par M. Thos. J. Vean.
Conditions—Un quart ou plus comptant, la balance à un crédit de un deux et trois ans avec un intérêt de 6 pour cent seulement par an, privilège du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelle. L'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1887, et un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de la vente.
Act. de vente, aux frais des acquéreurs pardevant Edgar Grima, notaire, No 14 rue Carondelet
27 mars—27 avril 3 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage seul No. 396 rue Carondelet entre Terpsichore et Euterpe.

H. D. Engelman vs ses créanciers.

No. 19,017—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI 30 avril 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 18 mars 1887 et signé le 21 mars 1887, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite à savoir:
La résidence cottage seule No 396 rue Carondelet, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, St Charles, Terpsichore et Euterpe. Le lot est désigné comme lot No 3 et mesure, au pied américain, 36 pieds de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 123 pieds entre lignes parallèles. Le cottage est retiré de la rue et loué pour le moment par mois.
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1887 et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
Actes de vente aux frais de l'acquéreur, par devant Marcel T. Ducros, notaire.
27 mars—27 avril 5 16 23 30

Succession de Fanny Basche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,478—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villere administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 avril—7 12 16

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

Vente par Thomas C. Porteous, tuteur légal de la mineure Mary Hall Porteous.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—VENDREDI, 15 avril 1887, à 11 heures du matin, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, près Gravier, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 12 mars 1887, rendu dans l'affaire de Mme George Porteous No 16 502 de la dite Cour, il sera vendu—
1. Une certaine portion de terre dans l'ilet borné par les rues Camp, Delord, Tivoli Circle, St Charles et Calliope, mesurant, au pied français, 120 pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur et façade de 104 pieds sur la rue Delord.
2. Un lot de terre dans le même ilet, mesurant au pied américain, 27 pieds 4 pouces et 2 lignes sur Tivoli Circle, 75 pieds 1 pouce et 5 lignes de profondeur et de face à la rue Delord, 81 pieds 6 pouces de profondeur sur l'autre côté et ouvrant dans le fond d'une largeur de 42 pieds 7 pouces et 5 lignes.
3° Un lot de terre touchant le lot ci-dessus mesurant 27 pieds 4 pouces et 2 lignes sur Tivoli circle 81 pieds et 6 pouces sur la ligne qui le divise du lot ci-dessus, 95 pieds et 3 pouces sur la ligne qui le divise du lot ci-dessous, et 42 pieds 4 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond.
4° Un lot de terre touchant au lot ci-dessus mesurant 27 pieds 4 pouces et 2 lignes sur Tivoli circle 95 pieds et 3 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot ci-dessus, 98 pieds 2 pouces et une ligne de profondeur sur l'autre ligne, puis 17 pieds et 5 pouces sur une autre ligne et 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond—le tout plus ou moins.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits terrains.
Condition—Comptant. Les taxes de 1887 seront assumées par les acquéreurs en sus du prix de leurs enchères.
Les actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.
15 mars—15 25 31 avril 7 15

Cottage No 686 Avenue St-Charles, et 9 terrains à Carrollton.

Vve Clara G. Dorr et als. vs. la mineure Clara G. Dorr.

Vente en partage.

Nos 18 [illegible] et 13 [illegible]—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 16 avril 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins en vertu de deux jugements de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans rendus le 13 décembre 1886 et le 2 mars 1887, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite à savoir:
1. Le cottage à un étage No 686 avenue St Charles, dans le quatrième district de cette ville, [illegible] borné par l'avenue St Charles, [illegible] Prytanée, Conery et Soniat étant le [illegible] et mesurant 33 pieds 4 pouces de face à la rue St Charles sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, cette propriété est contiguë au coin des rues St Charles et Soniat.
2. Neuf terrains à Carrollton, [illegible] de cette ville dans l'ilet borné par les rues Macarty, De Armas, Laurel et Millaudon et désignés comme lots 1 à 9.
Les lots Nos 1 à 8 inclusivement mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Macarty sur 150 pieds de profondeur.
Le lot No 9 mesure 23 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Macarty sur une profondeur de [illegible] pieds [illegible] et 1 pied de [illegible] pieds 8 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond et formant toute la façade sur le côté de la rue Macarty.
Conditions—Pour la propriété décrite en premier lieu un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans, le paiement portant un intérêt de 8 pour cent par an avec lien de vendeur et toutes les clauses de garanties usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues pour l'année 1887 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James Fahey, notaire.
16 mars—16 20—avril 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété centrale de choix.

L'angle sud-est des rues Baronne et Gravier.

Succession de Mme Joséphine Elliott Leuus.

No 20,031—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, 17 rue Carondelet—SAMEDI 16 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Hon. [illegible] juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans cette affaire le 11me [illegible] 1887 et signé le 15me jour du même mois, il sera vendu à l'encan, à crédit, la propriété ci-après décrite, savoir:
La bâtisse à deux étages en briques No 100 de la rue Gravier, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Union, Carondelet et Baronne. Le terrain mesure 41 pieds 6 pouces de face à la rue Gravier sur [illegible] pieds de profondeur et formant le coin des rues Gravier et Baronne. La propriété est louée à bail jusqu'au 1er octobre 1887, et donne un revenu annuel de $2000.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans en billets de l'acquéreur, à un et deux ans, portant intérêt de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente, avec lien de vendeur et hypothèque, jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses de garantie. L'acquéreur assumera toutes les taxes dues durant cette année 1887, et remboursera aux [illegible] de la succession [illegible] sera pas moindre de $20,000. Il sera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
L'acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 mars—17, 26—avril 2 9 16 17.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence rue Carondelet.

Résidence rue Dauphine, et Coin des rues Bourgogne et Conti.

Succession de Marie Eulalie Emma Dauvin.

No 13 517—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 23 avril 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine en vertu d'un jugement en partage rendu dans cette affaire le 14 mars 1887, et signé le 18 mars 1887 il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—
1. **La résidence en briques à trois étages** [illegible] dans le premier district de cette ville, [illegible] rues Lafayette, Poydras, Carondelet et Baronne. Le lot mesure 22 pieds 2 pouces de face à la rue Carondelet, 25 pieds 9 pouces et 6 lignes de large dans le fond sur 145 pieds 11 pouces de profondeur sur le côté vers la rue Lafayette et 147 pieds 11 pouces sur le côté vers la rue Poydras. Cette propriété est louée jusqu'au 1er octobre 1887.
2° **La spacieuse résidence à un étage** Nos 62 et 64 rue Dauphine, [illegible] Dumaine [illegible] entre Bienville et Conti. Le terrain mesure 65 pieds 8 pouces et 1 ligne de face à la rue Dauphine, sur à peu près 180 pieds de profondeur. Il y a environ 14 chambres qui peuvent être divisées en trois corps de logis et qui se louent actuellement $52 par mois et l'arrière terrain à $5 par mois.
3° **Cinq portions de terre** avec la [illegible] dans le Premier District [illegible] Bourgogne, [illegible] Bienville et sont désignées comme lots A à E. Le lot A mesure 27 pieds 9 pouces de face à la rue Bourgogne sur 65 pieds de profondeur et face à la rue Conti et le lot B est [illegible] des rues et est loué à raison de $25 par mois. Les lots B C et D mesurent chacun 26 pieds 5 pouces de face à la rue Bourgogne sur 65 pieds de profondeur. Deux des dits lots sont loués à raison de $20 par mois. Le lot E mesure 27 pieds 6 pouces de face à la rue Bourgogne sur 65 pieds de profondeur. Cette propriété forme le coin sud-ouest des rues Bourgogne et Conti ayant 134 pieds 3 pouces de façade rue Bourgogne sur 65 pieds de profondeur et face à la rue Conti.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un ou un et deux ans de crédit à l'option des acquéreurs. La portion à crédit sera divisée en paiements par billets conjoints portant intérêt au taux de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, les dits billets garantis par privilège et hypothèque spéciaux du vendeur sur les propriétés vendues. Les acquéreurs devront assurer les améliorations pour le montant des billets et transférer les polices d'assurance aux détenteurs de billets, les actes de vente renfermeront toutes les clauses usuelles de non aliénation. Vente sans estimation, 5 pour cent des frais d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets, etc.
Les acquéreurs assumeront au dessus du prix d'adjudication les taxes d'Etat et de ville de 1887, et déposeront avec l'encanteur au moment de l'adjudication 10 pour cent du prix de la vente.
Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Charles Rolle, notaire.
20mars—20 26—avril 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Premier District.

Succession de Mme Catherine Leibrook, épouse de John S. Aitkens.

No. 5 417—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI, 28 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 mars 1887, il sera vendu, à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—
1. La propriété No. 165 rue Foucher côté ouest, entre Delord et Poeyfarre, les lots Nos 15 et 16 mesurant, chacun 24 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Foucher, sur une profondeur de 113 pieds 2 pouces, bornés dans le fond par une allée en commun de 11 pieds 11 pouces de largeur.
2° La propriété Nos. 236 et 238 rue Magazine, côté est, entre Delord et St Joseph, le lot mesure, au pied français, 37 pieds 7 pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur de 111 pieds 4 1|2 pouces, sur le côté vers la rue St. Joseph et 111 pieds 5 pouces sur le côté vers la rue Delord.
3° Cinq lots de terre et les améliorations, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Peters, Calliope et Delord, comme suit:
Le No. 236 rue Tchoupitoulas est le lot No. 2, et mesure 22 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 83 pieds 6 pouces.
Le No. 242 rue Tchoupitoulas est le lot No. 5, et mesure 21 pieds 11 pouces et 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 83 pieds 6 pouces.
Les lots Nos. 6, 7, et 8 mesurent, ensemble, 67 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à la rue Delord sur une profondeur variant de 89 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne vers la rue Tchoupitoulas et 73 pieds 11 pouces et 6 lignes sur la ligne vers la rue Peters.
CONDITIONS—Comptant. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1887.
Les actes de ventes, aux frais des acquéreurs, pardevant Alphonse Philips notaire.
Et à 2 heures p. m., le même jour, au local No. 236 rue Tchoupitoulas, il sera vendu—
Le contenu et installations du dit établissement de quincaillerie et coutellerie, conformément à un inventaire déposé à la cour et qui sera exhibé à la vente.
CONDITIONS—Comptant avant livraison.
27mars—27—5 16 23 28 avril